

DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BUREAU E2 — C1

Numéros dans les séries spéciales :

2759 TM — 1030 TOM

INSTRUCTION N° 75-7-P-R
du 14 janvier 1975

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du
n° du
n° du
n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction

n° du

COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT

ANALYSE

MISE A JOUR DE LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES COMPTES POUR LA GESTION 1975

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 69-124-P-R du 5 novembre 1969

Instruction n° 74-57-L-P-R du 16 avril 1974

Instruction n° 74-167-P-R du 18 décembre 1974

La présente instruction comporte la liste des modifications à apporter, au titre de la gestion 1975, à la nomenclature des comptes de l'État, utilisée par les comptables centralisateurs pour la comptabilisation des opérations sur bons du Trésor et des opérations sur emprunts d'État et emprunts gérés.

I. Suppression de comptes

400.0 Bons à 5 ans émis jusqu'au 31 décembre 1973.
401.0 Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans.
460.700 4,50 % 1929-1960 — 40 ans.
461.040 4,50 % 1954 — 20 ans.
461.710 6 % 1954 à 15 ans.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	PGT	TPG	DOM	IP	DP	TGE	SIA
RF	TOM	CPE	TGC	PGA	TA	ACT	

DIFFUSION
GT₅ - HM₃
double

INSTRUCTION N° 75-7 - P - R du 14 janvier 1975

Par voie de conséquence, les opérations suivies à ces comptes en gestion 1974 seront, à compter du 1^{er} janvier 1975, comptabilisées dans les conditions du tableau ci-après.

COMPTES précédemment ouverts	COMPTES À UTILISER EN 1975	
	Numéro	Intitulé
400.0	401.4 (1)	Bons à 5 ans émis jusqu'au 31 décembre 1973.
401.0	402	Souscripteurs de bons du Trésor. — Autres émissions expirées.
460.700	460.80	Emprunts entièrement amortis depuis plus de 5 ans. — Emprunts intérieurs.
461.040	461.740 (1)	4,50 % 1954 à 20 ans.
461.710	461.8	Emprunts entièrement amortis depuis plus de 5 ans.

(1) Compte nouveau.

II. Ouverture de comptes nouveaux

BONS DU TRÉSOR

400.3 Bons à 3 ans non émis au pair.
 400.4 Bons à 3 ans émis au pair.
 401.4 Bons à 5 ans émis jusqu'au 31 décembre 1973.

BONS DES P.T.T.

461.020 8,25 % 1972 à 14 ans.
 461.021 8,70 % 1973 à 15 ans.
 461.022 10,70 % 1974 à 15 ans.
 461.023 11,40 % Octobre 1974 à 16 ans.

O.R.T.F.

461.74 Obligations de l'O.R.T.F.
 461.740 4,50 % 1954 à 20 ans.

Ces comptes jouent et sont justifiés dans les conditions générales prévues pour la Dette de l'État par l'instruction n° 74-57-L-P-R du 16 avril 1974.

III. Intitulés à modifier

461.700 *Au lieu de : 4 % 1941-1951 ;*
Lire : 4 % 1941-1951 à 30 ans.
 461.701 *Au lieu de : 3,50 % 1943-1958 ;*
Lire : 3,50 % 1943-1958 à 30 ans.

Pour le directeur de la Comptabilité publique :

Le sous-directeur,

P. CHABAS.